

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES GRUES MOBILES

CACES R.483 / Attestation de compétences

Durée : 14 à 21 heures
2 à 3 journées

Les Participants :

Conducteurs de grues mobiles désirant obtenir un **CACES R.483** ou un **certificat de contrôle des connaissances**

Prérequis : Être médicalement apte à la conduite des Grues Mobiles - Avoir 18 ans, Savoir compter, parler, lire la langue française

Notre Choix d'intervention

- Alternance d'apports théoriques (Supports audio visuels adaptés) et de **pratique de Grue mobile de catégorie B, sur aire d'évolution conforme à la législation**
- Mémo remis à chaque participant.
- Evaluation qualitative par les participants en fin de formation
- Délivrance d'une attestation de formation

Conditions de validation :

- Evaluations formatives tout au long de la formation
-Tests finaux d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques selon la Recommandation CNAM R.483 de la CNAMTS par des **testeurs certifiés si CACES R.483, ou par un certificat de contrôle des connaissances**
- **Délivrance du CACES R.483, ou de l'attestation des compétences, de la ou des catégories concernées aux candidats validés**

Les intervenants : Formateur expert en manutention et levage.
+ **un testeur certifié si CACES**

L'Organisation & Coût :

Voir rubrique votre calendrier
Ou Nous consulter

Ingénierie Pédagogique
Françoise CAZALS

Formation Conseil Compétences
BP 60040 - 09002 Foix Ppdc
05.61.03.84.19 fc.competences@wanadoo.fr
www.fc-competences.fr

LES OBJECTIFS PROFESSIONNELS : être capable de

- Respecter ses limites de compétences,
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation, les vérifications, l'entretien d'usage courant et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées,
- Installer et exploiter la grue mobile en tenant compte des accessoires utilisés, de la masse des charges, des tâches à effectuer et de l'emplacement de travail ...
- Appliquer les consignes de sécurité en vigueur dans son entreprise et sur la voie publique.

CONTENU :

➤ La Réglementation

- ✓ Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur : conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, entretien du matériel...
- ✓ Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, retrait...)
- ✓ **Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur**
- ✓ Dispositif CACES®: rôle de l'Assurance Maladie, Recommandation
- ✓ Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés

➤ Technologie, fonctionnement, installation et maintenance des grues mobiles

- ✓ Terminologie et caractéristiques générales (hauteurs, flèche, portée, capacité),
- ✓ Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, des différents dispositifs de sécurité (limiteurs de charge et de moment, fins de course...)
- ✓ Les conditions de stabilité de la grue
- ✓ Savoir utiliser les courbes de charges et les tableaux de levage
- ✓ Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- ✓ Aides à la conduite : indicateur de portée et de hauteur sous crochet, Indicateur de vitesse de vent...,
- ✓ Localisation de l'issue de secours et conditions de mise en œuvre

➤ Les principaux types de Grues Mobiles et catégories de CACES

➤ Les principaux facteurs de risques : moyens de prévention

- ✓ L'élingage, La manutention, Le renversement de la charge ou de l'appareil, La stabilité en porte à faux, Le heurt de personnes, les risques de collision avec d'autres engins, présence d'obstacles en hauteur....Présence de réseaux électriques....Conditions météo défavorables : vent fort, gel, températures très basses....

➤ Déplacement des grues mobiles sur chantier

- ✓ Règles de signalisation de chantier (plan de circulation et consignes propres au chantier...),
- ✓ Conditions de circulation en charge (pression des pneumatiques, position des stabilisateurs...)

➤ Exploitation des grues mobiles

- ✓ Opérations interdites, Opérations délicates...
- ✓ Télescopage en charge
- ✓ Choix d'un type de mouflage suivant l'opération à réaliser
- ✓ Conditions exceptionnelles de recours au bouton de réglage, au dispositif de neutralisation du contrôleur d'état de charge
- ✓ Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue

➤ Accessoires de levage et règles d'élingage

- ✓ Choix et utilisation des accessoires de levage
- ✓ Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles
- ✓ Principales détériorations des accessoires de levages

➤ Vérifications d'usage des grues mobiles

- ✓ Principales anomalies concernant les câbles de levage, les flexibles hydrauliques, le châssis, la structure de la flèche...

➤ Mise en Pratique des Grues Mobiles concernées

conformément à la R483 : Prise de poste et vérification - Conduite et manœuvres - Rôle du surveillant - Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance... Conduite au sol au moyen d'une télécommande (en option)